

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

N° 2026-61

OBJET : Concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des infirmiers territoriaux en soins généraux.
Mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n° 2024-135 du 4 juin 2024.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre III de son livre III, et ses articles L. 325-38 à L. 325-43,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu le décret n° 2012-1415 du 18 décembre 2012 modifié fixant les modalités d'organisation du concours sur titres pour le recrutement notamment des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu l'arrêté n° 2024-135 du 4 juin 2024 portant mise à jour de la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'infirmier territorial en soins généraux,

Vu les nominations intervenues depuis la dernière décision,

Vu les demandes de réinscription parvenues au Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude d'accès au grade d'infirmier territorial en soins généraux mentionne les lauréats des concours remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte six (6) noms.

La liste nominative, dressée par ordre alphabétique, est jointe en annexe.

Article 2 : Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude est radiée de celle-ci dès sa nomination en qualité de stagiaire, conformément à l'article R.325-132 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Pantin, le 23 février 2026

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial



Stéphanie LÉPINGLE

ANNEXE A L'ARRETE N° 2026-61 DU 23 FEVRIER 2026
portant liste d'aptitude d'accès au grade d'infirmier territorial en soins généraux

BASTIEN François
CAUX Caroline
COLLET Aurélie
DEVASSINE Lionel
LAOUADI Nordine
VAUX Esther

La présente liste est arrêtée à six (6) lauréats.

Fait à Pantin, le 23 février 2026

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LÉPINGLE